\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sen. Adán Augusto López Hernández
Presidente de la Junta de Coordinación Política
Senado de México
Av. Paseo de la reforma 135
esq. Insurgentes Centro, Colonia Tabacalera
Alcaldía Cuauhtémoc, 06030
Ciudad de México
México

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Sénateur,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude quant au retard pris dans le renouvellement du Conseil national citoyen du Système national de recherche des personnes disparues, un organe consultatif essentiel pour lutter contre la situation en matière de disparitions dans le pays et garantir le droit des proches des victimes de disparitions forcées à participer à la prise de décision.**

Aux termes de la Loi générale mexicaine relative à la disparition forcée des personnes, le Conseil national citoyen est composé de parents de victimes de disparitions, d'experts en droits humains ou en recherche de personnes disparues, et de représentants d'organisations de défense des droits humains. Elle propose des mesures visant à assurer la recherche des personnes disparues, supervise la performance du gouvernement à cet égard et signale toute irrégularité éventuelle. En ce qui concerne le Sénat mexicain, il est chargé de nommer les membres du Conseil national citoyen, après consultation publique, en garantissant le respect du principe de parité.

Le Mexique est confronté à une crise durable des disparitions: selon le Registre national des personnes disparues et non localisées, à ce jour, au moins 124’000 personnes sont portées disparues ou ne sont pas localisées. Malgré l'importance du Conseil national citoyen dans la résolution de cette crise, depuis mai 2024, il ne fonctionne plus car le Sénat mexicain n'a pas encore lancé d'appel public en vue de sélectionner ses membres.

**Par conséquent, je vous prie instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour nommer les membres du Conseil national citoyen du Système national de recherche des personnes disparues en garantissant le droit à la recherche des proches des victimes de disparitions forcées, notamment en participant aux prises de décision.**

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Mexique, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne

Fax: 031 357 47 48 / E-mail: informacionsui@sre.gob.mx / Twitter/X: /EmbaMexSui / FB: /EmbMexSui